



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 56750

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui préciser le bilan de la politique de soutien à l'acquisition de fonds d'ouvrages en langues régionales par les bibliothèques municipales qui avait été préconisée par le rapport de Bernard Poignant, en coopération entre la délégation générale à la langue française et le centre national du livre (JO-AN, 20 mars 2000, question écrite n° 40497 du 24 janvier 2000).

Texte de la réponse

Le rapport Poignant, remis au Premier ministre en juillet 1998, préconisait un ensemble de mesures en vue d'une meilleure prise en compte des langues régionales en France, notamment dans le domaine de la culture. Dans l'esprit de ces propositions, dont la plupart ont été retenues et mises en oeuvre, la délégation générale à la langue française et le Centre national du livre ont mis en place en 2000 un fonds de soutien à l'acquisition par les bibliothèques d'ouvrages en langues de France. Le réseau des bibliothèques a été informé du lancement de ce programme dans la deuxième moitié de l'année 2000, et il faudra attendre la fin de 2001, première année de plein fonctionnement, pour dresser un véritable bilan de l'opération. Les résultats suivants peuvent néanmoins être d'ores et déjà fournis : au titre de la création ou du développement de fonds thématiques de langues régionales, 52 150 francs ont été alloués en 2000, qui se répartissent entre la bibliothèque municipale de Mulhouse (20 000 francs pour l'achat d'alsatique), le centre régional de documentation occitane de Mouans Sartoux (20 000 francs pour l'acquisition d'ouvrages occitans) et la bibliothèque universitaire de Perpignan (12 150 francs pour l'acquisition d'ouvrages occitans). Il convient d'ajouter à ces chiffres 25 000 francs destinés à l'enrichissement du « fonds local » de cinq bibliothèques publiques.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56750

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 380

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1528